## LES RISQUES DU METIER

Trois décennies comme "charchour-actour" au Rwanda et au Burundi

Depuis les trente-deux années qu'il comment de manda lacs d'Afrique centrale, l'auteur a été intermediate de certains de ces épisodes qui sont souvent par sont le le récit de certains de ces épisodes qui sont souvent par sont le le contribute de la souvent de la fait historiques. Alors qu'au moment même, il rétait par partie de le souvent de la l'histoire et peuvent donc être racontés. D'autre par il y le mar été auteur peut-il également être acteur ? Peut-il, doit-il l'éviter qual contraire, accepter de jouer ce rôle ?

L'auteur assume son engagement et même son militantisme face à l'histoire récente dramatique de ces deux pays, mais—tout en reconnaissant les écueils et les dangers de cette démarche— il l'estime nécessaire et même inévitable. L'auteur peut être sujet et objet, à condition de montrer son ongagement plutôt que de prétendre, tout en étant engage, qu'il ne l'est pas. L'engagement n'empêche nullement le travail scientifique. Au contraire, cet engagement est justement basé sur l'analyse scientifique d'une situation donnée : par exemple sur l'identification de coupables de crimes et de leurs victimes, sur le constat de l'impunité, ou encore sur l'observation d'une gouvernance menant à l'impasse et à de nouvelles violences.

ISBN: 978-2-296-05323-6



Filip Reyntjens est professeur à l'Université d'Anvers et président du Centre d'étude de la région des grands lacs d'Afrique.

## IIII RISQUES METIER

Trats décennies comme "chercheur-acteur" au Rwanda et au Burundi

REYNTJENS

L.'Harmattan Paris qu'il n'existe pas, à l'époque, de Barreau au Rwanda. La représentation en justice se fait en vertu de la loi no. 12/1984 du 12 mai 1984 « relative au mandat de représentation ou d'assistance en justice », qui stipule que « les parties peuvent aussi se faire représenter ou assister par un fondé de pouvoir ou par un mandataire ». C'est ce qu'on appelle le mandat ad litem, que j'avais par le passé déjà utilisé pour aider l'un ou l'autre, il est vrai dans des affaires moins délicates. Mon idée est donc d'obtenir des mandats, ce qui me permettrait par la suite d'avoir des contacts illimités avec les détenus.

Arrivé à la prison, je suis très correctement reçu par le directeur, qui m'installe dans un petit bureau où je suis rejoint par une jeune femme du service pénitentiaire. La législation prévoit en effet que « le gardien de prison ou un surveillant doit assister à ces visites ». Elle est même censée prendre des notes durant l'entretien. Cette « surveillante » est cependant non seulement charmante, mais très compréhensive, et elle me laisse faire<sup>52</sup>. Lors des entretiens, je prends note de l'essentiel du dossier : éléments d'identité, conditions de l'arrestation et de la détention, faits reprochés, éléments à charge et à décharge; mes interlocuteurs me signalent souvent les noms d'autres personnes et leurs lieux présumés de détention. Et j'ai ma première procuration en poche. Sur un formulaire « Correspondance du détenu » visé par le directeur de la prison, un nommé J. B. écrit :

Procuration

Je soussigné, B. J., atteste par la présente que j'autorise le Professeur Filip Reyntjens à plaider pour ma défense dans l'affaire qui m'oppose actuellement au ministère de la justice.

Fait à Kigali, ce 15/01/1991

B. J.

Dans les jours qui suivent, je serai submergé par des procurations du même genre<sup>53</sup>. Lors de ma visite suivante, le

lendemain, il y en a une douzaine qui m'attend, et le nombre va proître exponentiellement, jusqu'à atteindre près de cinq cents<sup>54</sup>. Puisque le conseil a le droit de visiter ses clients sans autorisation et mans la présence d'un préposé du service pénitentiaire, cela rend ma vie bien plus facile, et je deviens un visiteur régulier à tel point que les gardien de la barrière à l'entrée ouvrent dès qu'ils me voient arriver, et que je développe par ailleurs d'excellentes relations avec le personnel pénitentiaire avec qui j'aime bavarder sous la paillotte devant la porte principale. Mais cette inondation de procurations pose également un double problème : d'une part, des familles m'ont envoyé pour m'occuper de leurs proches, et je dois éviter qu'ils se noient dans la masse ; de l'autre, il devient évidemment impossible de traiter chaque dossier individuellement.

Même si, le 18 janvier, je me rends dans les prisons de Gitarama et de Butare, je suis donc obligé de décider d'adopter une approche globale et d'opérer exclusivement à partir de Kigali. Dans les jours qui suivent, j'ai encore un grand nombre d'entretiens individuels, mais je suis également amené à organiser des rencontres collectives. La direction est une nouvelle fois fort coopérative, puisqu'elle m'autorise à utiliser la «salle polyvalente », qui est également la chapelle de la prison. L'expérience est assez bizarre: alors que j'ai l'habitude des auditoires, je me retrouve assis sur l'estrade avec devant moi des dizaines d'hommes et de femmes habillés en couleur flamant rose<sup>55</sup>. Lors de la première rencontre collective, je leur dis que je n'ai jamais connu un public aussi « captif ». Eclats de rire... Tout au long de cette expérience, j'ai été frappé par la bonne humeur et l'optimisme, mais également par la combattivité de ces gens, qui pourtant vivent un cauchemar dont ils ne savent pas si ni quand il prendra fin. Beaucoup me disent que ma simple présence est pour

<sup>54</sup> En écrivant ce texte, je revois avec émotion ces procurations, rédigées par des personnes dont la plupart ont trouvé la mort dans le génocide de 1994. Certaines

s'en doutent déjà au début de 1991 (cf. infra).

J'aurai le plaisir de mieux la connaître par la suite. Elle épouse plus tard Vincent Rwabukwisi, directeur du journal Kanguka, lequel sera tué pendant le génocide.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Pour donner une idée, voici une liste de mes « clients » les plus connus (dans l'ordre de la date des procurations) : Charles Butera, François Karekezi, Primien Nyemazi, Arthur Rangira, Narcisse Munyambaraga, Donatien Rugema, Evariste

Sissi, Froduald Karamira, Emmanuel Habyarimana, Pierre Ngira, Epimaque Sherti, Laurent Nkusi, Laurent Nkongoli, François Zitoni, François Sabakunzi, Deus Kagiraneza, Wellars Kagambirwa.

Dans les années 1970, le ministre de la Justice de l'époque, Bonaventure Habimana, m'avait dit qu'il avait remplacé la couleur « noir lavé » de la période coloniale par le rose, qu'il trouvait « plus gai »...

bonne centaine de « prisonniers d'octobre » en détention ; il s'agit de personnes condamnées, de prisonniers de guerre, de dossiers transmis à la cour de sûreté de l'Etat et de dossiers en instruction. Cette évolution spectaculaire intervient après la nomination de Sylvestre Nsanzimana, qui a fait preuve d'un grand doigté et d'un extraordinaire courage, mais qui a été également, et évidemment sinon il aurait été incapable de le faire-, appuyé en sous-main par le président Habyarimana.

Puisque je suis à Kigali au moment de ces libérations, je me rends presque chaque jour aux portes de la prison pour accueillir et saluer « mes » anciens prisonniers. Les retrouvailles sont émouvantes, mais en même temps inquiétantes. Nombreux sont ceux qui me disent en substance : « Monsieur Reyntjens, nous vous sommes très reconnaissants pour ce que vous avez fait pour nous, mais nous espérons que ceci n'arrivera plus. Parce que la prochaine fois, on ne nous arrêtera pas, on nous tuera ». Paroles malheureusement prophétiques, puisqu'en avril-juin 1994 la plupart de mes « clients » d'alors seront massacrés. Une autre anecdote à la sortie de la prison illustre la complexité de ce pays. Libéré en février, Froduald Karamira est un de mes amis, et je loge d'ailleurs dans un appartement à l'étage supérieur de son bâtiment au centre de Kigali pendant mon séjour. Il est Hutu<sup>62</sup>, mais -tout comme d'autres-il est considéré comme « opposant », et il est d'ailleurs en mars 1991 un des fondateurs du premier parti d'opposition à se manifester, le MDR (Mouvement démocratique républicain)63. Lorsque je le retrouve en liberté après mon bref séjour en Belgique, Karamira me dit : «Filip, dans cette prison, j'ai tout compris. Ceci n'est pas une lutte entre ethnies, mais entre la dictature et la démocratie ». Discours impeccable... Pendant les deux années et demie qui ont suivi sa libération, il s'est engagé pour la démocratie,

mais ensuite -dans le contexte des stratégies développées par les extrémistes des deux bords-, il a basculé dans le « Hutu Power ». C'est un des moments pénibles que j'ai vécus au Rwanda, et j'y reviendrai.

En clôturant au sujet des libérations en masse, il faut dire que, pour de nombreuses personnes élargies, les problèmes ne s'arrêtent pas là. En effet, alors que du côté du grand public les choses se tassent assez rapidement, en revanche, certaines institutions publiques et privées effacent plus difficilement les effets de cette période. Dans des notes du 13 mars et du 11 avril, l'attire l'attention du ministre Nsanzimana sur des pratiques qui continuent d'accabler de nombreuses personnes libérées. Elles sont soumises à de multiples restrictions (par exemple retrait du passeport, interdiction de circulation) ou illégalement chassées de leur emploi<sup>64</sup>. D'autres se voient arbitrairement retirer certaines facilités (par exemple crédits ou facilités de change à la Banque nationale). On tente par tous les moyens de ruiner des commerçants et hommes d'affaires libérés. Dans plusieurs secteurs de Kigali, une fiche individuelle est tenue sur chaque ancien détenu. Enfin, quelques personnes libérées font l'objet de violences physiques, voire sont assassinées après leur élargissement. Malgré la volonté de Nsanzimana de combattre ces pratiques, il ne parviendra pas à les enrayer complètement; le Service central des renseignements (SCR) et la gendarmerie, que ce soit au niveau des brigades ou du fichier central, paraissent particulièrement rétifs aux injonctions de respecter la loi.

Je rentre en Belgique le 12 avril, mais il y a encore une séquelle de mon séjour que je dois raconter. Pendant les mois passés au Rwanda, je m'étais bien évidemment surtout occupé du sort des détenus, mais j'avais également eu l'occasion d'avoir un grand nombre de conversations avec des politiciens du pouvoir et de l'opposition naissante, des militaires et des personnes du secteur privé. Dans tous ces milieux, des interlocuteurs -que je ne citerai pas nommément ici- faisaient état, de façon plus ou moins précise, de développements inquiétants. Un groupe de privilégiés évoluant

62 Certains ont dit qu'il était un Tutsi qui « avait changé d'ethnie », mais d'après tout ce que je sais de lui, je ne pense pas que cela soit le cas.

instituera, lui aussi, des «commissions de triage» en 1994-1995. Celles-ci fonctionneront à peine, et peu de détenus seront libérés.

<sup>63</sup> Lorsque je loge dans l'appartement de Karamira, je vois les préparatifs de la sortie de la clandestinité du MDR, en mars 1991. Avant même que la nouvelle constitution ne reconnaisse le pluralisme politique en juin, le premier numéro du journal du parti, Le Démocrate paru en mars, publie un « Appel à la relance et à la rénovation du MDR ».

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Même Ignace Ruhatana, acquitté le 1er février par la cour de sûreté de l'Etat, demeure « révoqué d'office et sans préavis » de la fonction publique, mesure prise par arrêté présidentiel no. 1055/10 du 28 décembre 1990, lorsqu'il était en prison.

dans l'entourage immédiat du président Habyarimana auraient été en train de préparer la politique du pire. Face à la menace de la démocratisation et des négociations inévitables avec le FPR, ille organiseraient le chaos et court-circuiteraient même le président considéré comme trop « mou ». Les mêmes noms reviennent dans plusieurs entretiens, et ce que l'on me dépeint est ce qui sera plus tard appelé l'akazu<sup>66</sup>. Un vaste projet de déstabilisation semble en cours de préparation. Or il se fait que le président Habyarimana est en visite en Belgique dans la semaine du 22 avril. Puisqu'il exprime le souhait de me rencontrer, je décide de saisir l'occasion pour lui faire part de mes inquiétudes.

L'audience a lieu le 24 avril à 18 heures au château du Stuyvenbergh où logeaient à l'époque les invités de marque du gouvernement belge. Je suis introduit au salon, où se trouvent le président et son ministre des Affaires étrangères, le Dr Casimir Bizimungu. Après quelques généralités et politesses, je dis au président qu'il est à la croisée des chemins : « Vous marchez sur le fil du rasoir, et vous avez le choix de basculer dans l'un ou l'autre côté. Soit vous faites ce qui est en votre pouvoir pour sauver le Rwanda, et alors vous aurez mérité votre place dans les annales de l'histoire. Soit vous basculez dans l'autre sens, et vous perdrez votre peuple et vous-même ». Je suis plus précis et affirme que Habyarimana doit se défaire d'un certain nombre de personnes qui ont tout intérêt à l'attirer dans la mauvaise direction. Le président me demande des noms et, au moment où je m'apprête à en citer, Bizimungu intervient pour demander d'être excusé. Il ne veut pas entendre ce que je vais dire, et le président l'autorise à sortir. Je donne alors des noms de personnes qui sont péniblement proches de Habyarimana: ses beaux-frères Séraphin Rwabukumba, Protais Zigiranyirazo et Elie Sagatwa, Joseph Nzirorera, ministre très proche de la famille présidentielle, le capitaine Pascal Simbikanga, fonctionnaire à la présidence et beau-frère de Sagatwa, les colonels Bagosora, Serubuga et Rwagafilita. Je n'ai pas le courage de citer le nom d'Agathe Kanziga, l'épouse du président... Habyarimana ne se

Mehe pas, mais me dit savoir que ces choses se racontent et qu'elles mont lancées par des milieux de l'opposition qui veulent l'isoler. Il affirme littéralement que, s'ils devait se débarrasser de ces personnes, « il serait seul ». Je comprends bien le message : il ne Immeulera pas dans la «bonne direction». Je le quitte avec une moertitude que je garderai encore à l'avenir: est-il la victime impuissante d'un environnement dont il est prisonnier ou s'agit-il au contraire d'un excellent acteur qui sait très bien ce qu'il fait ?

## Commentaire

A première vue, la mission effectuée pour contribuer à la libération de milliers de détenus ne devrait pas être soumise à un examen critique, puisqu'elle est «évidemment bonne». Et pourtant... Il y a d'abord dans ma démarche une dose d'opportunisme. Alors que je pars au Rwanda dans un cadre qui est pour moi strictement axé sur les droits humains, ce n'est pas comme cela que je présente ma mission, du moins pas en premier chef. Profitant du soutien que j'ai apporté objectivement au régime en condamnant systématiquement l'invasion du FPR, je la situe dans cette même ligne, du moins dans mes contacts avec les autorités. Je me présente donc comme un allié, qui peut les aider à gérer une situation désastreuse du point de vue des relations publiques, et non comme un militant des droits humains. En d'autres termes, je situe le problème au niveau politique, alors que, dans un Etat de droit, il devrait être strictement judiciaire. Je fais donc moi-même ce que je reproche à d'autres dans d'autres circonstances, en invitant le pouvoir exécutif à se saisir du dossier au détriment du cours normal de la justice. C'est sans doute inévitable, puisque le dossier est politique depuis ses débuts.

Ensuite, je fais jouer mes réseaux, en l'occurrence surtout celui de mes anciens étudiants. C'est grâce au ministre de la Justice, Théoneste Mujyanama, que je parviens à me forcer une entrée dans la prison, et c'est grâce au courage du procureur général Nkubito que Mujyanama sera remplacé par Sylvestre Nsanzimana. Les réseaux des anciens de l'université sont tout aussi importants : ils permettent notamment de coopérer avec Ferdinand Nahimana, mon ancien collègue, et avec Sylvestre Nsanzimana, mon ancien recteur. Mes sympathies pour ce dernier ont apparu dans le récit, mais

grands lacs en crise..., op. cit., pp. 189-191.

Rappelons que le premier parti d'opposition, le MDR, s'est publiquement manifesté en mars; d'autres partis voient le jour dans les mois qui suivent. Litteralement « la petite maison », voir à ce sujet F. Reyntjens, L'Afrique des

j'avoue volontiers que je m'entends également plutôt bien avec Nahimana, dont à l'époque je ne sais évidemment pas qu'il sera condamné par le TPIR.

Enfin, j'exploite incontestablement mon statut d'étranger, qui a, dans un pays comme le Rwanda, plus de latitude qu'un national (cf. supra). Ce statut me permet d'accéder assez facilement aux plus hautes autorités du pays, y compris le président de la République, et de leur parler avec une franchise dont un Rwandais ne pourrait que rêver, voire de court-circuiter un homme puissant et craint comme Sagatwa. Je dis cela non seulement parce que cela me donne un avantage que je ne mérite pas vraiment, mais également parce que les risques que je cours sont très limités, contrairement à ceux courent les Rwandais. Ainsi, lorsque je me laisse « attirer » dans le procès devant la cour de sûreté de l'Etat, je risque l'expulsion, tout au plus, alors que les avocats rwandais risquent leur peau. C'est un phénomène beaucoup plus général, sur lequel je reviendrai dans la conclusion de ce livre.

## DEUX MISSIONS SUR FOND DE VIOLENCE

Récit

Quelque part en septembre 1991 -je ne me rappelle pas de la date exacte-, je suis appelé par l'ambassadeur Gédéon Magete, conseiller diplomatique du président Buyoya. Il insiste sur le caractère confidentiel de ce qu'il va me dire et me demande de promettre de n'en parler à personne, ce que je fais<sup>67</sup>. Il me dit que le président Buyoya souhaite avoir une rencontre discrète avec la direction du Palipehutu (Parti pour la libération du peuple hutu), la plus ancienne rébellion burundaise. Buyoya sait que j'ai des contacts avec ce mouvement et avec son président, Etienne Karatasi, qui vit en exil au Danemark, et il espère que je pourrai convaincre celui-ci de prendre le risque d'un contact. En réalité, les dangers sont énormes pour les deux parties : si la chose se savait, Buyoya sera trucidé par les extrémistes tutsi et Karatasi le sera par les extrémistes hutu. La démarche a en outre lieu dans un contexte particulièrement délicat. D'une part, depuis les événements sanglants de Ntega et Marangara en août 1988, le régime tente prudemment de réintégrer les Hutu dans la vie publique dans le cadre de sa politique de « réconciliation nationale » ; de l'autre, ces tentatives ont connu ces derniers mois de sérieux revers, puisque des combats opposent des rebelles à l'armée burundaise depuis fin juillet et que des dizaines de militants (réels et présumés) du Palipehutu ont été arrêtés et, dans de nombreux cas, torturés<sup>68</sup>. Il est pour moi évident que Buyoya estime que, pour gagner son pari, il doit amener le Palipehutu à bord du bateau, faute de quoi il risque de sérieux problèmes avec une partie puissante de sa propre base, et notamment avec l'armée.

Je n'ai pas trop de mal à convaincre la direction du Palipehutu, même si elle est aussi inquiète que Buyoya au sujet de la confidentialité de la rencontre. Rendez-vous est fixé pour le 24

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> J'ai toujours tenu cette promesse, mais je crois qu'il m'est aujourd'hui, dix-sept ans plus tard, permis de parler de cet épisode, qui n'a plus qu'une portée historique.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> Voir, par exemple, Amnesty International, Burundi: Arrests and detention without trial between July and September 1991 of suspected Palipehutu supporters, 7 octobre 1991.

Le téléphone portable n'est pas encore entré dans les mours belges, et c'est donc mon combiné qui sert aux deux excellences burundaises pour leurs premiers contacts. Je suis également molmême appelé par des amis et connaissances au Rwanda, et j'essale d'entrer en contact avec le plus de sources possibles pour comprendre l'évolution de la situation. Je me méfie du calme étrange qui semble régner à Kigali, et je conseille à ceux -Tutsi et opposants- que je considère comme gravement menacés de ne pas rester chez eux et de se mettre au frais, de préférence à la MINUAR ou dans des lieux (ambassades, résidences) diplomatiques. La plupart n'estiment pas nécessaire cette précaution, et beaucoup le paieront de leur vie. Je me couche vers 3 heures du matin, et je suis réveillé par le téléphone vers 6h30 par la radio flamande. C'est le début de dizaines de contacts avec la presse nationale et internationale, qui vont m'empêcher de quitter la maison, à tel point qu'on doit venir me ravitailler pendant les trois premiers jours de la crise.

Mon premier souci, et celui d'autres personnes intéressées à la situation, est de sauver ceux qui sont menacés au Rwanda. Je reçois de nombreux appels à l'aide de Kigali de la part de gens qui sont traqués, des Tutsi autant que des Hutu. Le recoupement des informations qui me parviennent montre cependant clairement que les Tutsi sont visés dans leur ensemble. Le matin du 7 avril, je dis à l'agence Reuters qu'« une véritable chasse aux Tutsi » est en cours à Kigali. La situation est extrêmement frustrante. Je suis en effet à sept mille kilomètres du Rwanda, et le sentiment d'impuissance est énorme. Je contacte notre ambassade à Kigali, le ministère des Affaires étrangères à Bruxelles et la brigade para-commando de l'armée belge, mais il s'avère rapidement que tous mes interlocuteurs sont eux-mêmes submergés par les urgences, y compris au sujet de compatriotes en danger, dont la situation est évidemment « prioritaire ». Nous verrons tout de suite que, malgré les efforts faits par moi-même et par d'autres, le déploiement de forces étrangères ne visera que l'évacuation des expatriés.

Je pense n'avoir pu sauver « à distance » qu'une seule famille, dans des circonstances particulièrement éprouvantes. Le 15

avril, M.T. 122, l'épouse d'un collègue tutsi, ancien doyen de la Faculté de Droit, m'appelle pour annoncer que son mari a été tué par des miliciens avec lesquels il gardait pourtant une barrière dans leur quartier de Nyamirambo 123. RTLM l'avait dénoncé, indiquant l'endroit où il se trouvait et appelant à son meurtre. Lorsqu'elle me dit qu'elle vient de l'enterrer dans le jardin, je ne sais quoi lui dire et demande ce qu'elle va faire. Elle me répond très calmement qu'elle et ses enfants attendent d'être tués d'un moment à l'autre. A ma question: « Qui contrôle les miliciens qui ont tué ton mari? », elle répond -avec une pointe d'ironie teintée de cynisme- : « Ton ami Karamira ». On se rappelle que Froduald Karamira était parmi les milliers de personnes arrêtées après l'invasion du FPR et qu'à sa sortie de prison, il m'avait tenu un langage impeccable et plein d'espoir pour l'avenir politique du pays. Karamira est cependant parmi ceux qui ont basculé dans l'extrémisme à la faveur de la bipolarisation du paysage politique dans la seconde moitié de 1993. C'est lui qui, le 23 octobre 1993, a lancé le slogan du « Hutu Power »124, et il fait partie de l'aile dite « Power » du MDR. Je demande à M.T. si je peux appeler Karamira pour tenter d'obtenir sa protection, tout en sachant que cela n'est pas sans risques, puisque cela attirera l'attention sur cette famille. Elle me dit que tout le monde sait où ils se trouvent et qu'ils vont de toute façon mourir. J'appelle tout de suite Karamira. Je lui dis que ses hommes ont tué l'époux de M.T., que c'est inadmissible, mais que le mal est fait. En revanche, sa famille est en vie et elle doit le rester. Je dis à Karamira que je le tiens pour responsable du sort de ces gens et que, s'il leur arrivait la moindre chose, je le pourchasserais où qu'il se trouve, pour qu'il réponde de ce crime. Karamira est très gêné; il rouspète quelque peu, affirme qu'il ne contrôle pas toutes les barrières à Kigali, mais finit par me donner une vague promesse.

<sup>122</sup> C'est par pudeur que j'utilise les initiales, même si je me rends compte que certains lecteurs reconnaîtront la famille dont je parle ici.

certains lecteurs recommandent la fainfile dont je parté foir le l'azi Le fait qu'un Tutsi ait été présent sur une barrière peut paraître étonnant, mais ce cas n'est pas isolé. Cette stratégie de survie, qui en l'occurrence s'est avérée futile, a été adoptée également par d'autres.

Dans ce discours, prononcé lors d'une manifestation de « soutien au peuple burundais » après le coup d'Etat (cf. *supra*), Karamira en appelle à l'union des Hutu « contre le danger commun orchestré depuis des années par les Tutsi anti-démocratiques ».

M.T. et les enfants ont eu la vie sauve et ont pu s'installer en Suisse. Je ne suis pas certain que mon intervention y soit pour quelque chose, mais si c'est le cas, cet épisode montre bien à quel point des hommes comme Karamira avaient le pouvoir de décider de la vie et de la mort pendant cette période.

J'ai déjà dit que, à part ce cas exceptionnel, nous ne pouvons faire que peu de choses concrètes. Il faut donc travailler à un niveau plus général, ce que j'essaie de faire de trois façons. Je tente d'abord de maintenir le contact avec le Rwanda, et avec Kigali en particulier, non seulement afin de rester au courant de l'évolution de la situation, mais également pour inciter à la retenue ceux qui sont au pouvoir. Là encore, dans les premiers jours, Karamira est mon principal contact. Dès le 8 avril, il est clair qu'il est en contact régulier avec des gens comme le colonel Bagosora, directeur de cabinet au ministère de la Défense, et le colonel Renzaho, préfet de la ville de Kigali, dont il me donne les numéros de téléphone<sup>125</sup> -que je n'ai toutefois pas utilisés, tout simplement parce que je n'en voyais pas le sens. Ensuite, j'ai déjà dit que j'ai de nombreux contacts avec la presse. C'est surtout dans la seconde moitié de la semaine du 11 avril, alors que le génocide a débuté sept jours plus tôt, que -après la presse belge, qui a rapidement réagi- la presse internationale m'inonde de demandes d'interviews. N'oublions pas que le drame rwandais doit entrer en concurrence pour sa place médiatique avec les élections historiques en Afrique du Sud, où se trouvent tous les grands reporters. Enfin, dans la perspective d'une opération d'évacuation préparée par la France et la Belgique, il est essentiel de convaincre ces deux pays de penser aux Rwandais, qui sont en train de mourir à grande échelle.

Cela ne se passe pas bien. Le 9 avril, j'accorde une interview au journal Le Soir, qui sera publiée le 11 avril. J'y dis que «[s]'ils (Français, Belges, Américains) se contentent d'évacuer leurs nationaux, on court droit à la catastrophe. (...) Il faudrait (...) envisager de neutraliser l'armée rwandaise à Kigali ». Le matin même de la publication, je suis appelé par le ministre belge de la Coopération au développement, Eric Derycke<sup>126</sup>, qui m'enjoint de ne plus faire de pareilles déclarations. Il me dit que les autorités rwandaises lisent la presse belge et que « je mets en danger nos compatriotes, civils et militaires, au Rwanda ». Je lui dis que je ne me tairai pas<sup>127</sup> et qu'il ferait mieux de convaincre le gouvernement de prendre langue avec les Français pour tenter en commun<sup>128</sup> de stabiliser le Rwanda et de combattre, par les armes s'il le faut, ceux qui massacrent des civils à grande échelle. Mais tout se ligue contre une intervention réellement humanitaire<sup>129</sup>. Le 7 avril, les Belges ont perdu dix para-commandos de la MINUAR, ce qui a provoqué au sein du gouvernement belge le bien connu «body bag syndrome » (ou syndrome du sac mortuaire), l'incitant à se retirer complètement plutôt que de renforcer sa présence et de prendre de nouveaux risques: les relations entre Paris et Bruxelles au sujet du Rwanda sont mauvaises, et les Français sont par ailleurs considérés comme des alliés du régime, alors que les Belges sont soupconnés d'appuver le FPR : et le FPR contribue à diminuer les chances de cette option en annoncant que, si les troupes étrangères ne quittent pas le Rwanda endéans les quarante-huit heures, « elles seront considérées comme des forces ennemies ». A part les troupes d'élite françaises et belges fraîchement arrivées, une compagnie italienne est également sur place et un bataillon de Marines américains est en stand-by à Bujumbura. Je reste persuadé jusqu'à aujourd'hui que ces hommes, auxquels il faut ajouter des éléments performants -en particulier belges et ghanéens- de la MINUAR, auraient pu neutraliser les éléments de l'armée rwandaise et les milices qui viennent à peine d'entamer leur chasse à l'homme, contrôler Kigali, éviter la reprise des combats par le FPR, et surtout enrayer l'extension des massacres 130. Nous aurions sauvé la vie de centaines

127 Je donnerai d'autres interviews en ce sens dans les jours qui suivent.

129 Par « réellement », je veux dire une opération visant à sauver les Rwandais et non uniquement à évacuer les étrangers.

Belgique à Bujumbura pour sa passivité et son manque de courage lors des événements de fin octobre 1993. Claes a mal digéré cela et m'en veut toujours.

<sup>&</sup>lt;sup>128</sup> Un contingent français est à Kigali depuis le 9 avril, suivi le 10 par des paracommandos belges.

<sup>130</sup> Je suis conforté dans cette position notamment par le colonel Luc Marchal, commandant du secteur Kigali de la MINUAR (Rwanda: la descente aux enfers. Témoignage d'un peacekeeper, décembre 1993-avril 1994, Bruxelles, Editions Labor, 2001, pp. 252-254) et par le rapport du « Groupe International d'Eminentes Personnalités pour enquêter sur le génocide de 1994 au Rwanda et ses

<sup>125</sup> Je vois sur une liste que j'ai gardée que celui de Bagosora était le 7.76.26.

<sup>126</sup> Que ce soit lui qui m'appelle et non le ministre des Affaires étrangères Willy Claes a tout à voir avec le fait que j'ai vivement critiqué l'ambassadeur de